

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport du champ de formation

« Droit et sciences politiques »

Présenté par

l'Université de Rennes 1

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Patricia Partyka, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Le champ *Droit et sciences politiques* est l'un des huit champs affichés par l'Université de Rennes 1. Il présente des objectifs scientifiques, pédagogiques et de professionnalisation classiques, adossant solidement les formations à la recherche, offrant des enseignements généralistes en premier cycle et spécialisés en second cycle, en préparant les étudiants à l'insertion professionnelle. Il regroupe 10 formations dans les deux domaines disciplinaires que sont le droit et la science politique.

Au niveau licence, le champ propose trois mentions, *Droit*, *Sciences politiques* et *Administration publique*. Il présente en outre une spécialité de licence professionnelle, *Métiers du notariat*.

La licence *Droit* comporte un parcours « standard », un parcours « Formation ouverte à distance » (FOAD), et, fondés sur le parcours « standard », un parcours *Droit franco-allemand*, un parcours *Eco-gestion*, un parcours *Environnement*, un magistère *Droit-gestion* en 3^e année de licence (L3) et un magistère *Juriste d'affaires franco-britannique* (JAFB) en L3 également. La licence *Science politique* est ouverte au niveau de la L3. La licence *d'Administration publique* (LAP), ouverte également en L3, se décline en quatre parcours : le parcours « classique », le parcours « spécifique aux fonctionnaires de la fonction publique hospitalière », le parcours *Métiers de la défense* et le parcours dédié aux étudiants malgaches qui souhaitent intégrer la fonction publique de Madagascar (en partenariat avec l'Université d'Antananarive). Enfin, la licence professionnelle *Métiers du notariat* est également ouverte en L3.

Au niveau master, le champ offre six mentions dont cinq en droit et une en science politique, déclinées en 23 spécialités.

Concernant le droit, les cinq mentions sont : *Droit des affaires*, *Droit européen*, *Droit public*, *Droit social*, *Droit privé*.

La mention *Droit des affaires*, principalement professionnalisante, compte :

- Quatre parcours au niveau master 1 (M1) : 1 tronc commun « Formation Initiale » (FI) et trois parcours spéciaux, *Juriste d'affaires franco-britannique* (pour les étudiants ayant intégré le magistère en L3 et qui doivent effectuer une année de mobilité obligatoire à l'Université d'Exeter), *Eco-gestion* (dans la continuité de la licence du même nom pour des étudiants issus des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles - CPGE), et « la Formation Ouverte à Distance » (FOAD) destinée aux professionnels en formation continue (FC).
- Six spécialités au niveau master 2 (M2) : *Droit fiscal des affaires*, *Droit et gestion du patrimoine*, *Droit des affaires et de l'entreprise* (DJCE), *Juriste d'affaires internationales*, et, plus spécialement pour la FC, *Aspects juridiques et comptables de l'entreprise agricole*, et *Structures et relations juridiques des entreprises*.

La mention *Droit européen* contient :

- Trois parcours au niveau M1 : un parcours « standard », un parcours *Droit économique et gestion des politiques européennes* en collaboration avec l'ENS de Rennes, et un parcours *Juriste franco-allemand*, en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université franco-allemande d'Erlangen.
- Deux spécialités au niveau M2 : la spécialité *Droit de l'Union européenne et droit de l'OMC* cohabilitée avec l'ENS de Rennes, à double finalité, professionnelle et recherche, se décomposant en trois parcours : un parcours « standard », un parcours *Droit économique et gestion des politiques européennes*, et un parcours « Double diplôme » avec l'Université d'Ottawa au Canada. La spécialité *Juriste franco-allemand*, à finalité exclusivement professionnelle en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université franco-allemande d'Erlangen.

La mention *Droit public* propose :

- Deux parcours au niveau M1 : un parcours *Droit public général* et un parcours *Droit, santé, éthique*, les enseignements étant largement mutualisés.
- Cinq spécialités au niveau M2 : deux ont une double finalité, recherche et professionnelle, *Droit public général*, *Histoire du droit* cohabilitée avec l'Université de Nantes et l'Université d'Angers. Les autres spécialités sont à vocation professionnelle : *Conseil et contentieux des personnes publiques*, *Juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement*, *Droit santé et éthique*, cohabilitée avec l'EHESP, cette spécialité comprenant deux parcours : *Droit des professionnels et des établissements de santé* et *Droit des établissements sociaux et médico-sociaux*.

La mention *Droit social* comporte :

- Deux parcours au niveau M1 : un parcours « classique » en formation initiale et un parcours « spécifique » en FC et en FOAD, sauf pour les TD en présentiel.
- Une spécialité au niveau M2 : *Droit du travail et de la protection sociale*, à finalité professionnelle, pouvant être suivie en formation initiale ou en FC.

La mention *Droit privé* présente :

- Trois parcours au niveau M1 : un parcours *Droit privé général*, un parcours *Carrières judiciaires et sciences pénales* et un parcours *Droit notarial*.
- Trois spécialités au niveau du M2, prolongeant les parcours de M1 : *Droit privé général*, *Carrières judiciaires*, *Droit notarial*. La spécialité *Droit privé général*, à finalité recherche, comprend un parcours *Droit privé fondamental*, un parcours *Droit pénal* et un parcours *Droit des affaires*. La spécialité *Carrières judiciaires et sciences pénales*, à finalité professionnelle, comprend un parcours *Magistrature et procédures* (préparant au concours de l'École nationale de la magistrature ou ENM), un parcours *Centres de formation professionnelle* (qui prépare à l'examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats ou CRFPA, entre autres) et un parcours *Contentieux judiciaires* (formation approfondie en droit processuel privé). La spécialité *Droit notarial* est à finalité professionnelle.

S'agissant de la science politique, il n'y a qu'une seule mention de master, la mention *Science politique* qui compte :

- Un parcours au niveau M1, généraliste.
- Six spécialités au niveau M2 : deux sont axées recherche, *Etudes politiques*, *Action et espaces publics en Europe*, et quatre sont professionnalisantes : *Politiques européennes*, *Journalisme : reportage et enquête*, *Ingénierie des services urbains en réseau dans les pays en voie de développement*, *Expertise de l'action publique territoriale*. Sauf *Etudes politiques*, toutes sont cohabilitées avec l'IEP de Rennes, et *Ingénierie des services urbains en réseau dans les pays en voie de développement* est en outre cohabilité avec l'ENST de Bretagne.

Le champ *Droit et sciences politiques*, qui est construit par un regroupement disciplinaire, semble bien identifié, tant au sein de l'établissement que, plus largement, sur le site breton. Il propose une offre classique répondant ainsi aux besoins de formation du territoire en visant un large spectre de métiers du droit et de la science politique, tout en présentant certaines spécialités originales. Il bénéficie de cohabilitations intéressantes, notamment au niveau des masters, attestant des échanges avec d'autres établissements de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL). Les formations s'inscrivent bien dans la carte territoriale des formations. Si elles ont un équivalent, elles se justifient par des orientations différentes ou bien par les besoins socio-économiques.

Le lien avec le territoire et l'environnement socio-économique paraît ainsi bien établi. Nombre de diplômés sont à vocation professionnelle, font intervenir des professionnels, les investissent dans les équipes pédagogiques, et ont tissé des liens étroits ainsi que des partenariats avec les praticiens et les entreprises locales.

L'adossement des diplômés à la recherche est cohérent et solide. Si les liens avec la recherche sont assez faibles dans les formations de premier cycle, ils se renforcent dans celles du second, particulièrement dans les formations à vocation recherche.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Pour le niveau licence.

Le champ *Droit et sciences politiques* propose une offre de formation assez habituelle dans lesdites disciplines (licence de *Droit*, licence de *Science politique*, licence d'*Administration publique* - LAP - et licence professionnelle - LP - *Métiers du notariat*) qui se distingue pourtant par la pluralité des parcours et/ou options proposés. De par la diversité de ces parcours, ou, à défaut de parcours, par des options ouvertes aux étudiants, ces formations favorisent l'individualisation des cursus et préparent ainsi la future insertion professionnelle ou la poursuite d'étude. Ces formations répondent bien aux exigences de généralité du premier cycle tout en présentant, chacune à des degrés divers, des objectifs de spécialisation tendant ainsi vers la professionnalisation. La licence *Droit* articule, autour d'un tronc commun, des parcours incitant à l'interdisciplinarité (*Eco-gestion*, *Droit-gestion* ou *Environnement*), ou bien encourageant l'ouverture vers l'international (*Droit franco-allemand* ou *Magistère JAFB*).

La logique de la progressivité est respectée tout en intégrant un accès vers d'autres disciplines. Les trois autres licences sont organisées sur une année, la L3. La mention *Science politique* est une année de spécialisation dans ladite discipline, qui garde néanmoins une ouverture assez large sur la culture générale. La LAP répond au double objectif habituel, diplomation et préparation aux concours administratifs. La LP *Métiers du notariat* affiche des objectifs professionnalisants en adéquation avec les métiers visés. Aussi, ces formations réalisent-elles une très bonne adéquation de leurs cursus avec les objectifs affichés. Elles sont cohérentes, lisibles, bien intégrées sur le territoire et font preuve d'attractivité. Enfin, des partenariats intéressants ont pu être noués.

Sur les aspects pédagogiques d'abord. La place des projets et stages et de la professionnalisation est globalement satisfaisante. Mais elle est variable pour ce qui est des stages. La licence *Droit* présente une politique des stages encore insuffisante. En effet, même si les parcours spécifiques intègrent un stage dans la maquette, le parcours « standard » repose encore sur une logique de volontariat. Concernant la professionnalisation, elle organise une conférence des métiers intéressante. La licence *Science politique* réserve une place importante à la professionnalisation, notamment avec l'UE « Projet professionnel et personnel étudiant ». Si un stage peut être réalisé à cette occasion, il n'est cependant pas obligatoire. La LAP garantit une place essentielle à la professionnalisation, avec, là encore, une UE « Projet professionnel et personnel étudiant » et d'autres UE de « méthodologie ». Si la préparation à l'insertion professionnelle est donc développée, le stage n'est cependant pas obligatoire. Enfin, la LP *Métiers du notariat*, qui implique très fortement les professionnels dans les enseignements, propose des modules de mise en situation et un stage très conséquent de trois mois. Au titre de la professionnalisation, les outils de suivi de l'acquisition des compétences ne sont globalement pas développés au niveau licence. Si ces compétences sont identifiées, leur suivi est insuffisant.

La place consacrée à la recherche est généralement assez faible, ce qui correspond aux standards du premier cycle. Si les formations sont solidement adossées à des laboratoires, l'initiation à la recherche au sein des cursus n'est pas valorisée. Elle pourrait être renforcée dans la licence *Droit* et la licence *Science politique* au titre des aspects méthodologiques, avec, par exemple, une initiation à la recherche documentaire. En revanche, compte tenu des objectifs très professionnalisants de la LAP et de la licence professionnelle *Métiers du notariat*, elle y est, par hypothèse, marginale.

L'ouverture internationale est très différente selon les formations. La licence *Droit* la valorise fortement au travers de deux parcours dédiés. La licence *Science politique* favorise par le biais de partenariats la mobilité internationale, mais pourrait accentuer l'enseignement en langues. La LAP et la licence professionnelle, préparant aux concours de la fonction publique française pour la première et aux métiers du notariat pour la seconde, intègrent malgré tout quelques enseignements en langue. Ils pourraient y être développés.

Les dispositifs d'aide à la réussite et passerelles sont peu homogènes. La licence *Droit* propose deux dispositifs distincts intéressants : un dispositif de soutien pour les étudiants en difficulté repérés très tôt dans le cursus sur la base d'un test (tutorat, mise à niveau en orthographe), et un dispositif de sélection autorisant l'accès des meilleurs étudiants à certains parcours. La licence *Science politique*, qui procède à un recrutement assez hétérogène, ne propose pas de dispositif particulier d'aide à la réussite par une mise à niveau par exemple. Dans les deux mentions, les divers enseignements d'ouverture permettent des passerelles sortantes. La LAP procède à un recrutement sélectif, mais elle propose quand même divers dispositifs d'aide à la réussite qui s'avèrent efficaces. Les passerelles sortantes ne sont pas développées, car la formation aboutit souvent à la réussite aux concours visés. La licence professionnelle, qui assure un suivi des étudiants au titre de l'aide à la réussite, ne donne pas accès au master 1 *Droit notarial* et il serait intéressant de prévoir une passerelle sortante en ce sens, après validation d'études, car les étudiants doivent reprendre une L3 générale s'ils souhaitent intégrer un M1.

Concernant les modalités d'enseignement, ces derniers sont principalement assurés en mode présentiel. Un parcours de la licence *Droit* est cependant ouvert en FOAD. En outre, la licence professionnelle intègre 1/5^e de la promotion en FC, mais il n'y a, en l'espèce, aucun dispositif d'enseignement à distance prévu.

Sur la place du numérique, l'établissement met à disposition un espace numérique de travail, outil de communication, à défaut d'une véritable utilisation du numérique comme outil pédagogique. La licence professionnelle *Métiers du Notariat* propose une formation intéressante à l'utilisation d'un logiciel de rédaction d'actes.

Les modes d'évaluation sont classiques. Ils se font en contrôle terminal et en contrôle continu pour les matières assorties de Travaux Dirigés. La LAP accentue, pour renforcer le soutien régulier des étudiants, la place du contrôle continu.

Concernant le suivi des étudiants ensuite. La licence *Droit* recrute, initialement, des néobacheliers. Certains parcours peuvent par la suite être sélectifs. Les trois autres licences procèdent par recrutement sélectif, plus ou moins homogène. La licence *Science politique* recrute des profils très variés. Les effectifs présentés par ces formations sont relativement importants. Elles semblent toutes être attractives. Les taux de réussite aux diplômes sont satisfaisants.

Les licenciés de *Droit* ou de *Science politique* s'inscrivent généralement en master, en poursuite d'étude. La LAP présente de bons résultats aux concours, l'objectif étant l'intégration dans la fonction publique.

S'agissant du pilotage des formations enfin. Le pilotage devrait incontestablement être renforcé. Si les équipes pédagogiques sont manifestement bien constituées et investies, les conseils de perfectionnement sont soit inexistantes (licence *Droit* ou licence *Science politique*), soit fraîchement constitués (LP), soit tenus par les commissions pédagogiques ou équipes pédagogiques (LAP). L'évaluation par les étudiants et les procédures d'autoévaluation ne sont pas non plus systématiquement institutionnalisées. Elles sont mises en place en LAP. Il s'agirait de les développer par ailleurs. Le suivi de l'acquisition des compétences est lacunaire. Enfin, les procédures de suivi des diplômés sont prises en charge au niveau de l'établissement. Les enquêtes réalisées par l'OSIPE (Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants), 30 mois après l'obtention du diplôme, ne donnent cependant que des informations quantitatives et non pas qualitatives. Les débouchés professionnels sont bien identifiés et les étudiants diplômés semblent réussir leur insertion professionnelle quand ils ne poursuivent pas leurs études en M1 (LAP, LP). Toutefois, il serait intéressant de disposer de données sur le type d'emploi par exemple pour pouvoir avoir une appréciation pertinente de la réussite de l'insertion.

Pour le niveau master.

Le champ *Droit et sciences politiques* propose une offre de formation assez traditionnelle dans lesdites disciplines avec les cinq mentions de master de droit qui sont *Droit privé*, *Droit public*, *Droit des affaires*, *Droit social* et *Droit européen*, et la mention *Science politique*. C'est également une offre très large, en raison de la diversité des spécialités et des parcours proposés au sein de ces mentions. Cette grande variété permet aux étudiants de préparer au mieux leur future insertion professionnelle. Toutefois, l'offre de formation en droit, bien structurée globalement, perd parfois en lisibilité, en raison des nombreuses déclinaisons au niveau des parcours en M1 et des spécialités en M2, elles-mêmes divisées en parcours.

L'offre de formation est pertinente, présentant à la fois des formations classiques répondant aux besoins des diverses branches professionnelles, et des formations particulièrement adaptées aux besoins socio-économiques. Nombre d'entre elles présentent une originalité certaine, telles celles en droit public, les spécialités *Droit éthique santé*, *Juriste en droit de l'urbanisation et de l'aménagement et Conseil* et *Contentieux des personnes publiques*, ou bien, en droit privé, la spécialité *Droit du travail et de la protection sociale*. Cet équilibre entre formations classiques et formations très spécialisées renforce l'attractivité de l'offre rennaise au niveau local, national et parfois international. Un risque de doublon peut néanmoins être mentionné : la spécialité *Droit privé général* présente un parcours recherche *Droit des affaires*, parallèlement à la mention à vocation professionnelle *Droit des affaires*.

Les formations respectent les exigences de spécialisation du second cycle affichant de manière équilibrée, des vocations professionnelle ou recherche. Les étudiants sont formés en vue d'une insertion professionnelle immédiate (par exemple la spécialité *Droit notarial*) ou bien à la préparation de concours ou examens d'entrée dans des écoles (notamment la spécialité *Carrières judiciaires et science pénale*, parcours *Magistrature et procédure* présentant d'excellents résultats), enfin en vue d'une poursuite d'étude en doctorat (notamment les spécialités *Droit privé général*, *Droit public général*, *Histoire du droit*, *Etudes politiques* ou *Actions et espaces publics en Europe*). Les objectifs scientifiques et professionnels sont ainsi clairement définis et varient selon l'orientation de la formation, donnant alternativement l'avantage à l'initiation à la recherche ou à la professionnalisation. Certaines spécialités affichent une vocation mixte peu lisible comme la spécialité *Droit de l'UE et droit de l'OMC* qui semble davantage axée recherche malgré l'affichage dual, ou les spécialités *Droit public général* et *Histoire du droit* dont les parcours « professionnel » en plus des parcours « recherche » ne sont pas forcément justifiés. La spécialisation progressive des étudiants est respectée avec une première année généraliste dans les domaines abordés et une seconde année très spécialisée.

Sur les aspects pédagogiques, l'effort de professionnalisation se manifeste au travers de la politique des stages, de l'intervention des professionnels, de divers outils de mise en situation préprofessionnelle et de liens non institutionnalisés voire de partenariats intéressants avec le tissu économique et professionnel local. La mention *Droit social* use d'outils et de méthodes très professionnalisantes en M2, valorisés au titre d'une UE « Projet tutoré + recherche d'emploi ». La mention *Droit des affaires*, par exemple, bénéficie d'un réseau de praticiens et d'entreprises étendu. Les métiers cibles sont bien identifiés et l'accompagnement professionnalisant est efficace. La politique des stages est, dans certaines mentions, performante comme en *Droit des affaires*, mais mériterait d'être renforcée dans d'autres, notamment en *Droit public*, par exemple, où les stages sont conseillés, certes, mais restent facultatifs et de durée assez limitée. En *Droit social*, ils sont pareillement conseillés en M1 et obligatoires seulement en M2.

La place consacrée à la recherche est généralement satisfaisante. Les masters à vocation recherche intègrent l'initiation à la recherche au cœur des formations avec la rédaction d'un mémoire. Les masters à vocation professionnelle utilisent les aspects méthodologiques de la recherche. Quoi qu'il en soit, les masters sont adossés à des équipes de recherche reconnues et impliquent les étudiants au moins dans les manifestations scientifiques locales.

L'ouverture internationale est très variable. Vocation principale de certaines formations (mention *Droit des affaires* en général et spécialité *Juriste d'affaire franco-britannique* particulièrement ; mention *Droit européen*, spécialité *Juriste franco-allemand* ou le *Double diplôme* avec l'Université d'Ottawa ; mention *Science politique*, spécialités *Ingénierie des services urbains en réseau dans les pays en développement* ou *Politiques européennes*), elle est perfectible dans d'autres où elle se résume à l'enseignement de langues étrangères ou aux échanges Erasmus Mundus.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont en général peu développés en tant que tels. Ils résultent d'une pédagogie plus individualisée, essentiellement au niveau du M2 où la sélection permet de cantonner les effectifs et ainsi de personnaliser le suivi des étudiants. Les passerelles, entrantes comme sortantes, dépendent du degré de spécialisation de la formation. Si par exemple, la mention *Science politique* a un recrutement assez ouvert, la mention *Droit social* est plus restrictive. Les étudiants ayant validé un M1 dans une mention peuvent candidater dans une autre. Des diplômés de spécialités professionnelles peuvent, à raison de la qualité de leurs résultats, poursuivre en doctorat. Enfin, les modalités d'enseignement sont variables. Délivrés le plus souvent en présentiel, les enseignements peuvent aussi faire l'objet d'une formation à distance, parfois très efficace comme dans la mention *Droit social*. Il convient en outre, de relever certains dispositifs de professionnalisation efficaces organisés dans des UE et gratifiés par des notes et des crédits ECTS.

La place du numérique, comme pour le niveau licence, n'est pas développée. En effet, si le numérique est utilisé comme moyen de communication, il n'est pas intégré comme outil pédagogique, sauf à titre exceptionnel comme dans la mention *Droit social*.

Les modes d'évaluation n'appellent que peu de remarques. En effet, l'évaluation se réalise en contrôle terminal et en contrôle continu. Ce dernier est parfois favorisé et permet d'assurer un suivi plus régulier des étudiants. Le mémoire et les stages sont, dans certains cas, valorisés par des crédits ECTS. Il conviendrait de généraliser cette pratique.

Concernant le suivi des étudiants. Le recrutement est classique. Il est automatique, au niveau M1, dès lors que le candidat a obtenu un diplôme de licence ou équivalent. Lorsque l'étudiant provient d'une autre université que Rennes 1, il peut être soumis à une sélection. Le recrutement est sélectif en M2. Les formations se révèlent attractives et les effectifs sont généralement satisfaisants sauf cas particuliers comme la spécialité *Histoire du droit*, qui malgré les cohabilitations avec les universités de Nantes et d'Angers, affiche des effectifs assez faibles, mais conformes, toutefois, aux effectifs habituels dans le domaine. Les taux de réussite sont relativement élevés, ce qui est classique à ces niveaux, surtout en M2, du fait que les promotions sont issues d'une sélection. Les résultats en termes d'insertion professionnelle présentés semblent corrects. Toutefois, les informations sont parcellaires et ne permettent pas une vérification fiable. Enfin, les M2 donnent accès à une poursuite d'études en doctorat.

S'agissant enfin du pilotage des formations, il est généralement insuffisant. Les équipes pédagogiques sont bien constituées et souvent très investies, intégrant, comme il se doit, dans les formations professionnalisantes, nombre de professionnels. Parfois cependant, le nombre de professionnels est assez faible au regard de l'orientation professionnelle de la formation, comme dans la mention *Droit européen*. Il s'agirait, par ailleurs, d'institutionnaliser plus systématiquement les conseils de perfectionnement, dont l'existence, la composition et le rôle ne sont pas généralisés d'une formation à une autre. Des disparités existent également pour ce qui concerne l'évaluation des enseignements et les procédures d'autoévaluation. Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas organisé ni régulier. Enfin, les informations sur le suivi des diplômés ne sont globalement pas suffisamment renseignées. Certaines équipes pédagogiques réunissent des informations par le biais de sites dédiés aux M2 et des réseaux sociaux par exemple (mention *Droit des affaires*, réseau LinkedIn). Plus globalement, si la collecte des informations quantitatives est bien réalisée au niveau de l'établissement par le biais des enquêtes de l'OSIPE, 30 mois après l'obtention du diplôme, le traitement des résultats n'est pas rationalisé. L'amélioration des structures de pilotage et l'appropriation des outils de suivi permettraient sans doute de donner du sens aux informations collectées, même si celles-ci sont encore lacunaires dans la mesure où elles ne renseignent pas sur la qualité des recrutements des diplômés.

Points forts

- Offre de formation diversifiée et attractive.
- Forte implication des équipes pédagogiques.
- Bonne adéquation des cursus aux objectifs définis.
- Adossement solide à la recherche.
- Professionnalisation performante de certaines spécialités ou parcours.
- Dispositifs d'aide à la réussite souvent efficaces.
- Cohabilitations intéressantes et partenariats solides.

Points faibles

- Complexité de l'organisation de certaines mentions desservant leur lisibilité en terme d'affichage.
- Politique des stages variable.
- Ouverture internationale et politique des langues inégales selon les formations.
- Recours à la pédagogie numérique assez faible.
- Pilotage des formations peu institutionnalisé : suivi de l'acquisition des compétences insuffisant, suivi des diplômés insuffisant, conseils de perfectionnement souvent inexistant, autoévaluation lacunaire.

Recommandations

- L'offre de formation gagnerait en lisibilité avec une réorganisation de certaines mentions.
- Les stages pourraient être généralisés dès la L3, et au moins en M1.
- L'enseignement des langues, très valorisé dans certaines formations, pourrait être renforcé de manière plus globale.
- Le recours au numérique pourrait être favorisé.
- Le renforcement du pilotage par l'institutionnalisation des conseils de perfectionnement, le développement des procédures d'autoévaluation, l'amélioration du suivi de l'acquisition des compétences comme celle du suivi des diplômés et des non diplômés, valoriserait davantage les formations.
- Dans le même sens, l'amélioration du soutien administratif, de la visibilité budgétaire, et du relais informatique permettrait de soulager la charge de travail des responsables de formation et des équipes pédagogiques.

Avis global du comité d'experts

Le champ *Droit et sciences politiques* résulte du choix d'un regroupement thématique par disciplines, lequel allie, assez naturellement le droit et la science politique. Cette réunion purement disciplinaire ne se construit pas autour d'un axe identitaire et ne permet pas d'apprécier aisément la politique de l'établissement et sa stratégie en termes de formation. Ce regroupement rend donc délicate l'évaluation du potentiel d'affichage stratégique au niveau national ou international.

Néanmoins, le champ rassemble l'ensemble des formations juridiques et en science politique et donne ainsi une vision d'ensemble de ce double secteur disciplinaire. L'on y trouve les attendus traditionnels, mais également des propositions plus originales. L'offre de formation, large, variée, mêlant les formations classiques à des formations qui développent des thématiques spécifiques, fait montre d'une réelle attractivité sur le territoire local mais aussi, dans certains cas, national, voire international pour quelques spécialités ou parcours. Une véritable licence de *Science politique* sur trois ans pourrait être envisagée. Les formations sont en parfaite adéquation avec les objectifs scientifiques, pédagogiques et professionnalisants déterminés en accord avec l'environnement recherche de l'université comme avec les besoins de l'environnement socio-économique. Le champ *Droit et sciences politiques* est donc pertinent à cet égard et donne une réelle visibilité aux diplômés. En outre, il s'intègre parfaitement sur le site. Les formations dispensées sont souvent des offres uniques sur le territoire de la ComUE et si elles sont également présentes par ailleurs, elles trouvent leur justification dans la demande étudiante et, ce qui va de pair, dans l'existence de débouchés professionnels. Pour preuve également, des cohabilitations très intéressantes sont mises en place et des partenariats avec des professionnels sont développés. Concernant les cohabilitations, une attention particulière devrait être portée sur le pilotage de la mention *Science politique* en master pour en clarifier tant le contenu que le partage des responsabilités entre l'université et l'IEP.

Le champ *Droit et sciences politiques* est aussi cohérent dans son organisation. Regroupant des formations voisines, il autorise des mutualisations. Toutefois, si l'on en relève quelques-unes, par exemple entre les mentions *Droit européen* et *Droit public* au niveau master, elles ne sont pas assez fréquentes. Il serait intéressant de les développer, notamment entre les mentions *Droit, Science politique et Administration publique* au niveau des licences.

Le champ *Droit et sciences politiques* est globalement bien structuré et bien construit. L'offre de formation est étendue et diversifiée, ce qui permet de répondre utilement aux besoins des étudiants comme à ceux du tissu socio-économique local. L'on peut cependant regretter, parfois, un manque de lisibilité de l'offre du fait de la démultiplication des spécialités et des parcours. La présentation de cette dernière mériterait, par suite, d'être améliorée. Un renforcement du pilotage permettra sans doute d'y remédier.

Observations de l'établissement

Rennes, le 7 juillet 2016

Monsieur Le Directeur,

Notre établissement souhaite avant tout remercier l'HCERES pour le travail d'expertise réalisé sur notre offre de formation aux niveaux « champ », « licence », « Licence professionnelle » et « master ». Il se réjouit des évaluations globalement très positives qui en ressortent et souhaite préciser comment seront prises en compte les recommandations formulées dans les différents rapports.

Concernant les champs de formation, l'établissement se félicite que le HCERES souligne la pertinence des champs de formation retenus pour procéder à l'exercice d'évaluation de l'offre actuelle de formation. Nous prenons bonne note des remarques faites quant à la pertinence du périmètre des champs Biologie-Agronomie-Santé (BAS), santé publique et Environnement-Terre-Ressources-Ecologie (ETRE) d'une part, philosophie et société d'autre part, voire également Economie-Gestion-Management-Ecologie (EGME), dans la perspective de la mise en place de la future offre de formation. L'objectif pour l'établissement est bien d'afficher une cartographie représentative de sa stratégie thématique et de formation.

Notre établissement se réjouit également que l'HCERES souligne les points forts caractéristiques de notre projet pédagogique, **quel que soit le niveau de formation et le domaine** :

- L'attractivité des formations. Leur bon positionnement dans l'environnement institutionnel et socioéconomique ;
- La qualité de la formation dispensée, en rapport avec les objectifs pédagogiques, scientifiques et professionnels ;
- L'investissement et la qualité des équipes pédagogiques ;
- La richesse de l'offre de formations proposée, favorisant en outre l'individualisation des parcours.

Au niveau licence, les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite ont été généralement salués (par exemple le tutorat PACES). L'établissement y consacre des moyens importants.

Les points forts spécifiques relevés par l'HCERES **au niveau master** soutiennent la stratégie adoptée par l'établissement :

- la qualité de l'adossement à la recherche, systématiquement soulignée ;
- l'ancrage des formations dans le tissu économique régional, voire national ou international en fonction des disciplines ; leur adéquation aux besoins socio-économiques et/ou aux questionnements sociétaux de notre environnement ;
- un équilibre entre des formations généralistes et certaines très spécialisées, source d'attractivité ;

Ces atouts, déjà soulignés dans l'évaluation AERES 2011, et confirmés par l'actuelle expertise du HCERES, constituent des caractéristiques majeures de notre offre de formation master. Les conforter

en tenant mieux compte du contexte inter-régional, et de l'inscription de l'établissement dans des grands appels à projets, représente un des axes stratégiques de notre politique formation pour le prochain contrat.

Au niveau **licence professionnelle**, l'établissement se félicite que le comité d'expertise souligne globalement :

- La qualité des formations ;
- Le bon ancrage socio-économique ;
- Les bons taux d'insertion ;

L'établissement est très attentif aux points faibles et recommandations formulées. Certaines sont déjà prises en compte dans le cadre du projet de nouvelle offre de formation.

Certains de ces points concernent **l'ensemble des formations**, quel que soit le niveau de formation et le domaine :

1. **Des problèmes de lisibilité en raison de la multiplicité des parcours et/ou spécialités dans certaines mentions de licence ou master** : La nouvelle offre de formation est restructurée dans un double objectif de lisibilité et de différenciation, dans le respect des nomenclatures L/Lpro/M qui s'imposent. Un travail de coordination de l'offre de formation est en cours au niveau de la COMUE UBL.
2. **L'absence ou l'insuffisance de formalisation du conseil de perfectionnement (au niveau mention) / du pilotage (très inégal)** : déjà prévus dans le cadre du précédent contrat, les conseils de perfectionnement au niveau mention n'ont que partiellement été mis en place, faute d'un suivi centralisé. L'établissement en a pris acte et inscrit ce point comme une priorité pour le contrat à venir. De la même manière, une réflexion plus globale doit être engagée sur la composition et le fonctionnement des instances de pilotage des formations, au sein de l'établissement (commissions pédagogiques), et en lien avec les dispositifs prévus au niveau de la COMUE UBL (collèges de mentions). La nomination d'un Vice-président pilotage contribuera au suivi efficace de ces évolutions.
3. **L'évaluation des enseignements** est réalisée de manière inégale : la démarche d'évaluation des formations, enseignements et de la vie étudiante a été adoptée par l'établissement en octobre 2009. Une procédure opérationnelle est mise en œuvre depuis mars 2011. Toutefois, le suivi de son application pourrait être nettement amélioré. Ce point fait également partie de la politique qualité que nous souhaitons renforcer.
4. **Un suivi de l'acquisition des compétences peu structuré** : Le portefeuille de compétences MAHARA sera mis en place à la rentrée 2016.
5. **Un suivi de l'insertion des diplômés insuffisant**, ou en tous cas hétérogène selon les formations : En 2007, l'établissement a créé l'Observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE), dont la mission consiste essentiellement à étudier et à améliorer la connaissance des parcours universitaires, par le suivi de cohortes de diplômés et la diffusion des résultats. L'OSIPE est intégré au Service Orientation Insertion Entreprise (SOIE) issu de la structuration du BAIP au sein du SUIO-IP. Les données sont disponibles sur le site internet du SOIE. Si certaines informations manquent sur l'insertion professionnelle, on le doit soit à l'urgence de constitution du dossier, soit à un défaut de transmission interne. Nous nous engageons à alerter à nouveau l'ensemble des collègues sur la disponibilité des résultats d'enquêtes. Nous souhaitons à l'avenir améliorer la disponibilité de statistiques d'insertion à plus haute fréquence.

6. **Des modalités des stages hétérogènes** : L'établissement a mis en place une politique de professionnalisation des formations au niveau licence et au niveau master dans tous les domaines, en insistant sur les stages au niveau master. L'étudiant bénéficie aujourd'hui d'un contexte et d'un accompagnement privilégié pour la réalisation de ces stages (généralisation de modules de techniques de recherche de stage et emploi, centralisation des offres de stages, dématérialisation et centralisation de la gestion des stages, etc). Il n'a cependant jamais été question de « normer » les politiques de stages. De manière générale, l'établissement souhaite préserver la richesse de la pluridisciplinarité et la dynamique des initiatives individuelles, *a fortiori* pour la politique de stages en master, qui doit être adaptée aux exigences pédagogiques et en pleine adéquation avec les besoins du secteur d'activité visé. Toutefois, de fait, l'application de la nouvelle réglementation sur les stages induit des contraintes nouvelles qui ont été prises en compte dans la nouvelle offre de formation (stage obligatoire dans tous les M2, suivi des stages normé en termes d'encadrement, ...).
7. **L'exploitation insuffisante du numérique à des fins pédagogiques** : la nouvelle offre de formation encourage l'exploitation des ressources à usage pédagogique par l'introduction systématique de 50h de FOAD dans les licences STS. Au-delà, un objectif majeur du contrat est d'engager l'établissement dans une « transformation pédagogique », à l'appui de son service SUPTICE et des moyens importants de l'UTICE. A cette fin et à titre d'exemple, pour la construction de la future offre, on notera que les dispositifs hybrides de formation ont été encouragés, ainsi que la modularisation des formations (permettant de décliner les formations en formation initiale, formation continue, présentiel et à distance).
8. **La formation en alternance pourrait être encore mieux diffusée** : Nous comptons 598 alternants dans l'établissement en 2010-11. La cible fixée avec le Ministère pour 2016 a été de 850 alternants. Nous atteignons actuellement 1110. Nous poursuivrons dans cette direction, même si nous estimons que les autres canaux de la FTLV méritent également toute notre attention.

De plus, pour certaines mentions de licence :

9. **Le taux de réussite en L1 est jugé faible** : nous sommes attentifs aux alertes des experts sur la faiblesse des taux de réussite dans certaines mentions de licence et à l'insuffisance des dispositifs de réorientation. Par conséquent, la politique engagée sera poursuivie et articulée avec les stratégies (i) d'innovation et d'expérimentation pédagogiques, (ii) de continuum bac-3 / bac+3 déjà très volontariste engagée, (iii) d'articulation Licences / licences professionnelles et de mise en place de passerelles (la nouvelle offre de formation formalise cette articulation).

En master :

10. **Le degré d'internationalisation des formations hétérogène** : l'établissement s'engage fortement pour la maîtrise d'une langue étrangère dans la future offre de formation : 30h de langue vivante obligatoire chaque année en licence et master ; et 24h de cours disciplinaire en langue étrangère en L3 et master. L'objectif, au-delà de l'acquisition d'une compétence professionnelle indispensable, est de promouvoir la mobilité étudiante.
11. **La part des professionnels dans les équipes enseignantes reste faible dans certains masters** : La politique de Rennes 1 est de maintenir un « équilibre » entre universitaires et professionnels. Les entreprises qui recrutent nos diplômés accordent une réelle plus-value à la dimension académique de leur formation. Pour la future offre de formation, la composition des équipes sera examinée. Les responsables de formation disposent à Rennes 1 de moyens puissants pour faciliter la mise en contact avec tout un réseau d'entreprises (Fondation Rennes 1, etc.). Par ailleurs, la création d'un « pôle relations entreprises » devrait

faciliter les relations avec l'ensemble des professionnels intervenant dans les formations, et l'enrichissement des équipes à la recherche de telles compétences.

Nous vous proposons dans les pages qui suivent, la réponse concernant le **champ Droit et science politique**, pour lequel nous souhaitons apporter des compléments d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

L'établissement remercie les experts du HCERES pour cette évaluation précise et la qualité des remarques formulées. Celles-ci nous permettent de progresser et seront prises en compte dans le cadre de l'évolution de l'offre de formation pour le prochain contrat.

En réponse aux recommandations formulées, l'établissement souhaite apporter les précisions suivantes :

1. L'offre de formation gagnera très certainement en lisibilité grâce à la réorganisation de certaines mentions, en l'occurrence celles de « Droit privé » et de « Droit public ». Aussi quatre nouvelles mentions verront-elles le jour : « Droit de la santé », « Histoire du droit », « Droit notarial » et « Justice, procès, procédures ». De même, la mention de Master « Science politique » connaîtra des réajustements substantiels.
2. **et 6.** La généralisation des stages dès la L3 est bien sûr souhaitable. Sa mise en œuvre est en revanche très difficile, compte tenu des effectifs concernés rapportés à : (i) la taille du « marché » (saturé car un stage est de plus en plus systématiquement intégré dans les cursus post-bac), (ii) la taille de l'équipe pédagogique (la nouvelle réglementation sur les stages imposant un seuil au taux d'encadrement). Un soutien administratif supplémentaire serait en tout état de cause indispensable pour la Faculté de droit et science politique. Actuellement plus de 1700 conventions de stage sont traitées chaque année. Ce nombre a doublé en quatre ans. Et l'obligation de stage en M2 induira une réorganisation du dispositif.
3. A partir de la rentrée 2017, l'ensemble des diplômés de L3 et de Master offriront un cours de droit et/ou de science politique en anglais (22h CM en moyenne), selon leur spécialité, en vue d'améliorer sensiblement l'apprentissage des langues étrangères. Au total, une dizaine de cours viendront enrichir la carte de formation. Et plus largement en ce qui concerne le renforcement de la dimension internationale, la Faculté ne cesse de travailler à nouer de nouveaux accords fructueux. Ainsi depuis la rentrée 2015, des conventions ont été signées avec les universités de Bucarest, de Sofia, de Riga, de Lobatchevick (Ninji Novgorod), de Drexel (Philadelphie), ainsi que l'UQUAM (Montréal). Le nombre total de nos partenaires étrangers s'élève désormais à 58.
4. **et ... 5.** L'instauration d'un conseil de perfectionnement sera rendue obligatoire, de même que les procédures d'évaluation qui pourraient prendre appui sur une plateforme numérique. Quant au suivi des diplômés, la constitution d'annuaires des anciens sera encouragée.

David ALIS



Président de l'Université de Rennes 1